

Société de prévoyance mutualiste de la Banque de France

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 5 avril 2016

Le 5 avril 2016 à 9 h 05, le Conseil d'administration de la Société de Prévoyance Mutualiste s'est réuni 7 place Vendôme 75001 Paris, dans les locaux de Swiss Life Banque.

Sont présents :

<u>Mesdames</u> :	BETHUEL DOURNEAU	GEORGE HEBREARD	ROCHER RONDEPIERRE	ROYER-MASOTTI	
<u>Messieurs</u> :	ALLARD BONNETE	BRUNELLE CHAUMEIL	CHEVALIER COLLART	LO IACONO LANDAIS	TERRAIL

Sont excusés :

Messieurs : EUGENE BROSSERON FERAUD MEYNADIER ZIMMERMANN

A donné mandat :

M. FERAUD à M. LO IACONO

16 administrateurs sont présents, détenant au total 17 voix sur 21.
Le quorum nécessaire à la validité des délibérations (articles 23 et 32 des statuts) est atteint.

Sont également présents:

- M. Christophe GUILLARD, du Comité d'audit de la SPM;
- M. Thierry HARDILLER, représentant du Comité central d'entreprise de la Banque de France;
- Mme Fatima EL OUALI, secrétaire de la SPM;
- M. Marc FAVARD, directeur général chez Promepar;
- M.M. COLLARD et PICARD, représentants de Swiss Life Banque (arrivée à 9h45);
- M. Sylvain BRENDEL, du Cabinet comptable In Extensio Deloitte;
- M. BOURNIQUE, expert-comptable, de la société de commissariat aux comptes «Auditeurs Associés» (arrivée à 11h10).

M. LO IACONO, Président, déclare la séance ouverte.

*Avant que soit abordé l'ordre du jour, M. COLLART, très ému, souhaite rendre hommage à Jean-Paul ROSSIGNOL, décédé le 6 avril 2015, il y a un an presque jour pour jour.
Jean-Paul ROSSIGNOL fut de 1998 à 2015 un très grand Président. Personne ne peut en effet oublier combien il aura marqué de son empreinte forte l'activité et les grandes évolutions de la SPM.
M. COLLART invite ensuite toutes les personnes de l'assistance à se recueillir en observant une minute de silence en mémoire de Jean-Paul ROSSIGNOL.*

1- Point financier 2015 et perspectives 2016

1-1 Promepar - intervention de M. Marc FAVARD

1-1-1 présentation personnelle

M. FAVARD décrit brièvement sa carrière professionnelle:

Il possède une formation de statisticien (diplôme de l'Institut de Statistiques de Paris) et d'actuaire (diplôme de L'Institut des Actuaire Français de Paris)

D'abord chez Cholet Dupont, il a exercé ensuite durant 21 ans des fonctions de responsable au sein de la société financière Meeschaert.

Depuis 3 ans il a repris la gestion d'un fond d'environ 100 millions d'euros provenant de Natixis. Il a en outre la responsabilité de 3 mandats de gestion, dont celui de la SPM depuis septembre 2015 (mandat portant sur 1 million d'euros).

1-1-2 exposé sur les marchés financiers

Les spécialistes admettent généralement que la tendance des marchés est clairement haussière à + 20%, et nettement baissière à - 20%.

Or actuellement, les marchés sont plutôt «sautillants», voire en position étale, à l'image du lapin, ou de l'économie. Ils sont globalement en mode défensif.

- **macro-économie**

- l'économie mondiale est en phase de décélération, même si elle continue de croître. Il est donc difficile d'extrapoler sur les évolutions futures;
- l'économie des USA s'est stabilisée, mais la hausse du dollar est devenue pénalisante pour les pays émergents;
- la trop forte baisse du prix du pétrole, cause de la chute des marchés financiers depuis début 2016, favorise certes la consommation, mais contient en elle-même si elle approche les 20 dollars/le baril un risque systémique latent, susceptible de générer des faillites en chaîne. Fort heureusement, ce prix est remonté récemment à un niveau acceptable, et les marchés financiers se sont un repris grâce à cela, et non du fait des économies réelles;
- le cac 40 est encore pour l'instant à - 6 % depuis début 2016;
- «l'alignement des planètes» (taux bas, euro faible, pétrole pas cher) est toujours valable en zone euro;
- en Chine, il faudra s'attendre à des à-coups, cependant le pays possède un net avantage avec ses énormes réserves monétaires. L'économie résiste, mais reste une forte incertitude.

- **micro-économie**

- les analystes demeurent prudents sur les perspectives de croissance des bénéfices, surtout en Europe
- d'autant que les actions européennes sont raisonnablement valorisées

- **banques centrales**

- la FED n'est plus aussi pressée de remonter ses taux directeurs, face aux incertitudes sur la croissance;
- la BCE fait tout ce qui est en son pouvoir en faveur de la relance, mais la guerre des monnaies finit par créer des tensions entre les pays;

- sphère financière

- il existe actuellement une réelle et profitable convergence entre les taux français, allemands, italiens, et ceux d'autres pays européens;
- les banques ont d'une manière générale été sécurisées, grâce à de nouvelles réglementations en vue d'une augmentation de leurs fonds propres;
- mais dans le même temps, il leur est demandé de prêter davantage, ce qui constitue une bonne nouvelle pour la consommation des ménages;
- nous sommes dans un contexte historique de forte érosion des rendements. Par exemple, 75% des obligations souveraines en zone euro sont à taux négatifs sur des échéances de – 5 ans, les taux à 3 mois ont un rendement de – 0,30%

En conclusion, l'environnement géopolitique reste difficile, le cycle des marchés est globalement calme et la situation générale relativement neutre. IL n'existe actuellement aucune raison objective d'être euphorique ou pessimiste.

M. BONNETE souhaite connaître le sentiment de M. FAVARD sur l'évolution du Cac 40, dès lors qu'on constate depuis des années une forme de mimétisme du Cac vis-à-vis du Dax allemand. M. FAVARD en convient, mais souligne néanmoins que le Cac 40 a augmenté beaucoup moins vite que l'indice allemand. Il considère donc que l'indice français dispose toujours d'une bonne marge de progression.

M. LO IACONO remercie M. FAVARD pour sa présentation, particulièrement claire et instructive. Promepar a repris la gestion d'une partie du portefeuille de la SPM au moment où les marchés financiers connaissaient une phase importante de consolidation, ce qui explique les performances actuelles du portefeuille (- 13%). Cela dit, le benchmark montre que le résultat est meilleur que celui du Cac 40 (- 18%). Le Président se déclare d'autant plus optimiste à court terme que les relations entre M. FAVARD et M. COLLART sont excellentes.

M. COLLART confirme les propos du Président et la manière avec laquelle M. FAVART s'attache à respecter le mandat dont il a la charge.

M. FAVARD quitte la séance.

1-2 Swiss Life Gestion Privée – intervention de M. Emmanuel COLLARD

Swiss Life gère une partie du portefeuille de la SPM (actuellement 2,3 millions d'euros) depuis 7 ans.

1-2-1 exposé sur l'économie mondiale

L'économie mondiale est en phase de ralentissement, avec une croissance attendue d'environ 3 %. La décélération est plus marquée dans le secteur industriel et manufacturier.

La croissance des USA arrive en fin de cycle: entre 2 et 3 %, tout en restant solide grâce au dynamisme de la consommation et du marché de l'emploi.

Le pétrole est devenu le principal facteur de risque sur les marchés financiers. La baisse inattendue des cours du pétrole pourrait entraîner des défaillances nombreuses d'entreprises du secteur de l'énergie. On peut espérer désormais un rebond, puis une stabilisation à un niveau qui satisfasse l'ensemble des acteurs économiques.

L'environnement de croissance mondiale est plutôt médiocre.

La politique accommodante des banques centrales constitue un facteur de soutien aux marchés «actions», de même que la progression du crédit aux entreprises et aux ménages en Europe, grâce aux taux très faibles.

Les politiques monétaire et budgétaire des autorités chinoises accentuent les déséquilibres (dettes de l'Etat). La Chine est en train de changer de modèle économique en privilégiant la consommation intérieure.

Les incertitudes politiques demeurent: Espagne, Portugal, élections aux USA, Brexit en Grande-Bretagne.

1-2-2 analyse du portefeuille de la SPM

Swiss Life a réduit l'exposition «actions» de 69 à 44% .

Dans un contexte de forte volatilité, due en particulier à l'action des banques centrales, et aux attentes sur le résultat du Brexit, Swiss Life se doit de maintenir une gestion active et flexible sur le portefeuille de la SPM.

Dans l'immédiat, l'allocation d'actifs de la SPM se présente ainsi:

- actions: 43,9%
- obligations: 4,8%
- sicav monétaires: 45,1% (situation d'attente, en vue de futures opportunités sur les actions)
- disponible: 6,2%

Une exposition sur l'or («physique», car sans risque majeur) n'est pas envisagée dans l'immédiat, même si un investissement à hauteur de 4-5% n'est pas écarté à terme, avec l'idée de mieux protéger le portefeuille.

M. COLLART approuve la stratégie de SwissLife , à la fois offensive et prudente en cas de nécessité.

Au nom du Conseil, le Président remercie chaleureusement les représentants de Swiss Life, qui quittent ensuite la séance.

2- Comptes 2015

2-1 Présentation par In Extenso Deloitte

M. Sylvain BRENDEL, du cabinet comptable In Extenso Deloitte, commente les comptes 2015.

2-1-1 évolution en 2015

- le nombre d'adhérents est en baisse : 17 212 en 2015 ; 17 610 en 2014
- le nombre de décès est stable d'une année à l'autre: 396 en 2015 ; 401 en 2014

2-1-2 comptes de résultat

- hors produits financiers, le taux de marge (rapport cotisations/prestations) continue de se dégrader:
- 16,6 en 2015, - 15,1 en 2014
- pour la 1ère fois, la subvention de la Banque de France diminue: 449 248 euros en 2015 contre 472 000 euros en 2014
- les charges de fonctionnement ont baissé d'un exercice à l'autre: 214 096 euros en 2015, 236 718 euros en 2014. Cela est dû pour l'essentiel à des économies significatives sur les frais d'assemblée générale: 30 570 euros en 2015, 50 860 euros en 2014
- on peut noter aussi une stabilité des charges de personnel: 84 650 euros en 2015, 83 161 euros en 2014
- le résultat courant non financier est négatif (-111 262 euros) et supérieur à celui de 2014 (-76 211 euros)
- le résultat financier est en revanche particulièrement bénéficiaire: 1 359 332 euros en 2015 contre 395 423 euros en 2014
- le résultat de l'exercice est de ce fait largement excédentaire: 1 097 200 euros (367 764 euros en 2014)
- ce qui au final donne une capacité à générer de la trésorerie de 1 891 220 euros, laquelle est faiblement impactée par les investissements (- 17 120 euros: logiciels, ordinateurs, serveur, matériel de bureau)

2-1-3 comptes de bilan

- l'actif du bilan atteint désormais 11 902 601 euros . Il a progressé de 1 200 789 euros par rapport à 2014
- il fait ressortir une trésorerie nette de 11 854 786 euros, en forte hausse par rapport à 2014 (10 091 853 euros). L'écart provient en priorité du niveau élevé du résultat financier cité ci-dessus, et aussi du remboursement , courant 2015, par le Trésor public d'un important trop-versé d'impôt sur les plus values lors de l'exercice précédent.

2-1-4 autres données comptables

- les moins-values latentes ont été provisionnées à hauteur de 1 594 803 euros
- les plus-values atteignent 878 706 euros. Conformément à la réglementation, elles ne sont pas comptabilisées au bilan, mais seront soumises à l'impôt

2-1-5 commentaires des administrateurs

- M. LO IACONO remercie tout d'abord M. BRENDDEL pour la grande qualité et la clarté de son exposé. Le Président dit ensuite toute sa satisfaction sur les comptes 2015, qui sont excellents, grâce aux remarquables résultats financiers obtenus par le Trésorier général dans ses arbitrages sur les titres
- M. COLLART se déclare en effet très heureux des résultats, dans un contexte où pourtant les marchés financiers ont fait preuve de volatilité
- le Conseil d'administration, unanime, adresse ses vives félicitations au Trésorier général

2-2 Information sur les travaux du commissaire aux comptes

Les travaux de vérification du commissaire aux comptes sont achevés. M. BOURNIQUE rendra ses conclusions écrites très prochainement. Il informe le Conseil qu'il n'a pas d'observation particulière à formuler sur les comptes, qui seront donc certifiés réguliers et sincères, sans aucune réserve de sa part.

M. BOURNIQUE constate que le résultat technique est moins négatif, grâce à la baisse des charges de fonctionnement, mais que cette tendance n'est pas inversée par de meilleures recettes. En réalité, le résultat très excédentaire de l'exercice provient uniquement de produits financiers substantiels.

Enfin, M. BOURNIQUE note deux points toujours favorables, qui protègent la SPM pour les évolutions futures: les capitaux propres sont libres de tout engagement et le risque-décès reste exclusivement annuel.

S'agissant du risque-décès, M. GUILLARD propose qu'il soit procédé à nouveau à des projections «décès».

2-3 Arrêté des comptes 2015 par le Conseil

Les comptes 2015 sont arrêtés à l'unanimité des administrateurs présents ou représentés.

De même, trois rapports en annexe de l'exercice 2015 sont approuvés par le conseil d'administration:

- le rapport de présentation des comptes annuels
- le rapport de solvabilité
- le rapport de gestion

2-4 Proposition de résolution sur l'affectation du résultat à présenter à la prochaine assemblée générale

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité la proposition de M. LO IACONO d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice (1 097 199,51 euros) à Autres réserves.

2-5 Information sur la situation financière par M. COLLART, Trésorier Général

Le comité financier s'est réuni le 17 mars, afin de faire le point sur l'évolution des avoirs détenus par la SPM. Les administrateurs ont reçu copie du rapport du Comité.

- situation nette: environ 11 995 000 euros, se répartissant ainsi:
 - 11 589 000 euros en valeurs mobilières de placements
 - 406 000 euros en liquidités
- coupons encaissés: environ 24 000 euros
- total des décaissements depuis début 2015: 413 000 euros, dont 376 000 euros de prestations-décès

Le comité a considéré que la qualité des valeurs choisies et leur évolution par rapport aux turbulences des marchés financiers depuis janvier permettent d'attendre sereinement une remontée à brève échéance.

Le comité financier approuve et soutient les stratégies mises en place.

3- Approbation du procès-verbal du Conseil du 15 octobre 2015

En l'absence d'observations, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité

4- Comité d'audit

4-1 Rapport

En l'absence de M. EUGENE, administrateur et Président du comité d'audit, M. LO IACONO commente les conclusions de ce rapport, transmis préalablement aux administrateurs.

- une vaste politique de sauvegarde a été engagée dans deux domaines de la sécurité opérationnelle:
 - *le risque informatique*: un nouveau serveur a été installé en mars 2015, la gestion des sauvegardes est effective depuis octobre 2015, et depuis novembre 2015 un contrat de prestation externe a été signé
 - *le risque incendie* : au lieu d'armoires ignifugées, qui n'apporteraient qu'une sécurité illusoire, le scan de tous les dossiers «adhérents», en vue d'une conservation dans deux lieux séparés, en même temps que leur mise à jour éventuelle, a débuté. La charge de travail est élevée, l'avancée des travaux se déroule cependant sur un bon rythme
- la clé d'imputation comptable des charges indirectes a été modifiée
- une nouvelle pondération dans l'imputation des charges, pour une prise en compte plus exacte des charges de placement, a été effectuée
- les formations mises en place (personnel et administrateurs) dans la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme sont contrôlées. Une révision des procédures est envisagée au cours de l'année 2016.
- En 2016, le comité envisage aussi d'examiner la modification des statuts sur l'aspect «gouvernance»

4-2 Projet de charte

Le comité d'audit a élaboré un projet de charte, soumis ce jour à l'approbation du Conseil.

M. LO IACONO rappelle que l'idée de ce document est d'avoir des règles écrites claires, consistant à formaliser ce qui est déjà respecté au niveau de l'esprit. Mais, en l'absence du Président du comité, il propose de reporter l'examen du texte au prochain conseil d'administration.

Après validation, la charte sera transmise à l'ACPR.

4-3 Rapport annuel TRACFIN

Pour information et prise en compte, aucune déclaration de soupçon n'a été faite auprès de TRACFIN.

5- Présentation des modifications proposées à apporter aux statuts et règlement mutualiste, présentés à la prochaine assemblée générale

Le Président a constitué un groupe de travail chargé d'étudier plusieurs propositions d'aménagement des statuts et du règlement intérieur. Ont participé à la réunion de fin janvier: Mme ROYER-MASOTTI, et M.M. EUGENE, BRUNELLE, LO IACONO, BONNETE.

M. LO IACONO remercie les membres du groupe de travail. Grâce à leur contribution, un projet de texte a été adressé aux administrateurs avant la date du Conseil. L'examen des modifications est inscrit à l'ordre du jour. Les principaux changements portent sur:

5-1 Dénomination et objet de la mutuelle

Modification de l'intitulé de la mutuelle et de l'article 3: «assurance-décès» au lieu de «assurance-obsèques». Cette rédaction permet de se mettre en conformité avec le but de la mutuelle, qui est d'apporter une participation aux frais d'obsèques, sans que cette participation soit contractuellement affectée à la couverture exclusive des frais d'obsèques. Ce nouvel intitulé sera imprimé sur tous les documents administratifs.

5-2 Relations avec l'adhérent

- l'article 9 des statuts «radiation» est aménagé afin de respecter les dispositions légales de relance en cas de non-paiement de la cotisation par un membre participant.
- de même, il est ajouté dans la section 1 du règlement intérieur la possibilité de percevoir une participation aux frais de recouvrement, en cas de rejet de prélèvement ou de chèque rejeté relatif au paiement de la cotisation. Une lettre-type a été rédigée en ce sens, à l'intention de l'adhérent en défaut ou en retard de paiement.
- une nouvelle section 2 a été incorporée dans le règlement mutualiste
- ajout en section 3 du règlement intérieur d'un alinéa précisant que le bénéficiaire de la prestation-obèques devra certifier sur l'honneur que les causes du décès n'entrent pas dans les cas de non garantie prévus par les textes

5-3 Gouvernance

- nouvel alinéa à l'article 22: «l'assemblée générale délègue la détermination des différents coûts à récupérer au Conseil d'administration»
- articles 45 et 48 : «un ou deux Vice-Présidents au lieu de deux»
- article 58: nouvelle rédaction sur la constitution et le fonctionnement du Comité d'audit

5-4 Hausse des cotisations

En vue de la réunion du Conseil, M. LO IACONO a réalisé plusieurs tableaux statistiques et graphiques, qui ont été adressés en temps utile aux administrateurs:

- depuis 2006: évolution du compte de résultat, du nombre de décès, du ratio «cotisations/prestations», ainsi qu'une simulation faisant apparaître l'âge où l'intérêt d'adhérer à la SPM est le plus pertinent
- en s'appuyant sur l'espérance de vie fournie par l'INSEE, des projections sur les décès à prévoir jusqu'en 2045, et au-delà, sur la base du nombre actuel d'adhérents
- les incidences financières à envisager d'ici 2030 sur les cotisations et les charges de prestations, à partir des scénarios d'augmentation suivantes: 88 euros en 2017 (82 euros actuellement), puis 96 euros en 2018. Une baisse légère de la prestation est également évoquée.

En séance, le Président estime pour sa part qu'une hausse de 100 euros en «cible à court terme» serait absolument souhaitable. Dans cette hypothèse, l'écart entre cotisations et prestations serait réduit, mais ne permettrait pas pour autant de résoudre le déséquilibre structurel sur le long terme, qui exigera d'autres solutions.

Un large débat s'engage au sein du Conseil sur cette question, d'où il ressort:

- que la hausse des tarifs ne peut en aucun cas être écartée
- mais qu'une augmentation graduelle chaque année, pour aboutir à 100 euros, est préférable à une hausse significative, qui pourrait avoir un effet dissuasif sur certains adhérents.

Le Conseil se prononce à l'unanimité pour une cotisation de 88 euros en 2017.

12h25 – départ de M. CHEVALIER. Le quorum reste suffisant: 16 voix sur 21.

5-5 aménagement de certaines indemnités complémentaires

Le Conseil procède à l'unanimité à deux modifications:

- la prestation versée suite au décès d'un enfant de plus de 12 ans «et de moins de 21 ans», à charge fiscalement de l'adhérent à titre principal, est maintenue à 4 000 euros
- le capital complémentaire versé aux orphelins «de moins de 21 ans», à charge fiscalement de l'adhérent décédé titulaire principal du contrat, est fixé à «1 000 euros».

6- Point «administrateurs»

6-1 Evolution du Conseil (limite d'âge et parité) dans les prochaines années

Les dispositions de la loi et du code de la mutualité (article L 114-22) sur la limite d'âge sont mentionnées à l'article 25 des statuts: le nombre d'administrateurs ayant dépassé 70 ans ne doit pas excéder le tiers de membres du Conseil.

Le Président a établi une projection, qui fait apparaître que 3 administrateurs auront dépassé ce seuil avant juillet 2017 (date où les 33% seront dépassés), 2 avant juillet 2018, 2 avant juin 2019, et 1 avant mai 2021.

Le Président laisse aux administrateurs concernés le temps nécessaire pour réfléchir à cette question, et surtout le libre choix de la décision. Il souhaite personnellement que la démission provienne d'un acte volontaire, et non pas d'être contraint le moment venu d'appliquer la loi.

Pour chaque remplacement, M. LO IACONO s'attachera autant que possible à appliquer la parité entre hommes et femmes.

6-2 Formation

Le Président rappelle que les administrateurs doivent suivre régulièrement des formations. Certaines sont déjà planifiées en 2016 sur la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, d'autres stages vont être programmés cette même année.

7- Préparation de l'assemblée générale 2016

La date de l'assemblée générale est fixée au 30 juin. Les comptes et l'activité de la SPM seront présentés aux élus du CCE avant cette date.

Le mandat de 7 administrateurs s'achève en 2016:

- Mesdames: GEORGES, ROCHER, ROYER-MASOTTI, RONDEPIERRE
- Messieurs: CHAUMEIL, LO IACONO, ZIMMERMANN

Il leur est demandé de solliciter par écrit le renouvellement de leur candidature, qui sera soumise au vote de l'assemblée générale.

8- Activités internes de la SPM

8-1 Maternité de Mme Charlotte Le STIR

Les administrateurs apprennent une nouvelle particulièrement réjouissante: Mme LE STIR a accouché d'une fille, Léa, le 10 mars 2016. Le retour de Mme LE STIR est prévu fin juillet.

8-2 Informatique et sauvegarde numérique des dossiers des adhérents

Le scan des dossiers progresse sur un rythme satisfaisant, bien que Mme EL OUALI soit actuellement seule pour réaliser ce travail, compte tenu de l'absence de Mme LE STIR: 7 224 dossiers scannés sur un total d'environ 11 500. Cette activité s'accompagne parallèlement d'un travail de réactualisation des données individuelles. Le retour de Mme LE STIR accélérera l'avancée des travaux.

8-3 Lutte anti-blanchiment et contre le financement du terrorisme: présentation des processus mis en place

Chaque virement relatif à une prestation-décès donne lieu à une vérification systématique du bénéficiaire. A ce jour, aucune anomalie n'a été décelée.

8-4 Etude des coûts de l'assemblée générale

Le Président a procédé à un appel d'offres afin de comparer les tarifs offerts par différents prestataires pour la préparation des documents destinés aux adhérents en vue de l'assemblée générale.

Il a pu constater ainsi que l'entreprise qui offre actuellement des prestations de qualité à la SPM, dans le respect des délais impartis, est également la moins onéreuse des sociétés sollicitées.

8-5 Site internet

La réalisation du nouveau site a pris un certain retard, même si l'étude des besoins fonctionnels est faite. La recherche d'un prestataire externe va être lancée.

8-6 Etude actuarielle

Une étude actuarielle s'impose de toute évidence. Un appel d'offres sera donc lancé en temps utile. Cela étant, M. LO IACONO considère que l'efficacité et la qualité des conclusions d'une telle étude dépendent en priorité d'un minutieux travail préparatoire au sein de la SPM: il incombe en effet à la SPM de déterminer des hypothèses, des scénarios, crédibles lesquels serviront de base de réflexion à l'actuaire qui aura été sélectionné. Le Président organisera en septembre un groupe de travail pour examiner ce sujet.

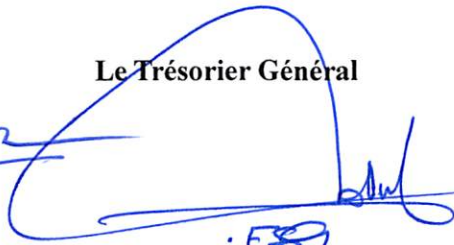
L'ordre du jour étant épuisé, et en l'absence d'autres questions, la séance est levée à 12h35.

Le Secrétaire Général



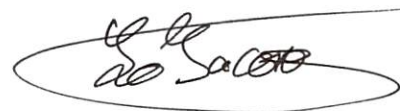
Patrick BONNETE

Le Trésorier Général



Jean-Pierre COLLART

Le Président



Yves LO IACONO